

RECOURS COLLECTIF À LAC-MÉGANTIC

L'avocat Daniel Larochelle soulagé

RONALD MARTEL

ronald.martel@latribune.qc.ca

LAC-MÉGANTIC — L'avocat responsable du Recours collectif Lac-Mégantic, M^e Daniel Larochelle, respire mieux depuis que le juge Gaëtan Dumas, de la Cour supérieure, a autorisé, jeudi dernier, ses honoraires et ceux de ses deux partenaires, les avocats Joël Rochon et Jeff Orenstein. Les trois avocats ont représenté ensemble 4200 citoyens et commerçants de Lac-Mégantic à la suite de la tragédie de juillet 2013.

Le juge Dumas a autorisé leurs honoraires à hauteur de 25 pour cent des sommes perçues pour les victimes, ce qui devrait représenter de 14 à 16 millions \$, somme que le juge n'a pas trouvée trop élevée, puisque les honoraires réguliers

d'avocats peuvent atteindre jusqu'à 40 pour cent, ce que d'autres grandes firmes peuvent exiger dans les mêmes circonstances.

« Aujourd'hui (jeudi), c'est la fin du recours collectif comme tel, l'aboutissement des démarches. On n'a pas eu à plaider notre cause cinq minutes, le juge a confirmé notre dossier exceptionnel avec un rendement exceptionnel. Le fonds est maintenant rendu à 452 millions \$, ce qui ne s'est jamais vu auparavant. À cause de la valeur du dollar américain, les familles des victimes n'auront pas seulement 100 millions \$, mais environ 130 millions \$! », se réjouit M^e Larochelle.

« Le juge m'a enlevé un poids qui pesait comme un fardeau très lourd sur mes épaules, à cause de l'incertitude et les risques que nous avons pris. Les honoraires

M^e Daniel Larochelle

confirmés, le plan est déjà en place, les chèques pourront être distribués aux familles des victimes au

tout début de janvier, car c'est trop serré avant les Fêtes. S'il n'y avait pas eu le Canadien Pacifique, qui n'a pas participé au plan, les paiements auraient été distribués à l'automne, comme nous l'avions annoncé. Le CP nous a fait perdre de trois à quatre mois... Nous avons fermé le site internet du Recours collectif Lac-Mégantic, il n'y a plus d'autres requêtes possibles à l'avenir. »

L'avocat se dit « fatigué et à bout de ressources ». Il n'a pas eu de salaire depuis deux ans, « après un travail incroyable ». Il confirme qu'il fallait être un peu fou pour se lancer dans l'aventure, avec toute la part de risques possibles.

« J'ai ressenti beaucoup de doutes, en cours de route. Nous aurions pu nous retrouver avec rien... Nous pensions au début ne toucher que les 25 millions \$ de la

faillite de la MMA. Puis c'est monté à 100 millions \$ et à 208 millions \$. Puis sont venus, à la dernière minute, les 200 millions \$ de World Fuel Services et d'Irving... Ce fut toute une progression. Les gouvernements vont en retirer 200 millions \$ environ, les commerçants et les gens de Lac-Mégantic environ 200 millions \$ eux aussi. J'espère que ça va créer un boum ici », dit-il.

L'homme avoue qu'il a trouvé l'aventure très dure.

« Les gens n'ont pas confiance en notre système de justice. Mes partenaires sont contents, ce dossier va faire en sorte que notre nom va en sortir grandi. C'était audacieux. Le taux d'honoraires de 25 pour cent, je suis en paix avec ça, pour tout le travail effectué, j'ai épuisé mes RÉR, mes primes de politiques d'assurance, je suis à zéro », confie-t-il.

Pas de poursuite contre Vandersleyen et Bellefleur

RONALD MARTEL

ronald.martel@latribune.qc.ca

LAC-MÉGANTIC — L'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) vient d'abandonner la plainte et les poursuites possibles contre Jacques Vandersleyen, ce travailleur du rail qui avait agi comme consultant et per-somme-ressource auprès des citoyens engagés pour la sécurité ferroviaire à Lac-Mégantic.

L'OIQ accusait Jacques Vandersleyen de pratique illégale de la profession d'ingénieur. Robert Bellefleur était également visé, ce citoyen qui,

depuis le printemps, dénonce le piètre état des rails à proximité du centre-ville de Lac-Mégantic.

M. Vandersleyen n'avait fait que participer bénévolement à une visite d'observation de la voie ferrée, non loin du centre-ville de Lac-Mégantic.

« Il n'avait jamais prétendu être ingénieur ni effectuer un travail d'ingénieur. Il n'a jamais reçu de rétribution pour ses avis, non plus... Il avait émis des commentaires non favorables dans les médias à propos de la voie ferrée à l'entrée de Lac-Mégantic », a expliqué en entrevue Robert Bellefleur.

M. Bellefleur avait reçu la visite de

l'enquêteur de l'organisme et attendait un dénouement dans cette saga qui vient de se terminer.

« J'ai appris que la plainte provenait d'un ingénieur œuvrant dans la région de Lac-Mégantic. Je me questionne sur le motif qui serait suffisant ou valable pour que l'OIQ ouvre une enquête. Quel intérêt pouvait-on avoir de museler et d'intimider un groupe de citoyens bénévoles qui se préoccupent de sécurité à Lac-Mégantic? Est-ce un ingénieur d'AECOM? De la Central Maine and Quebec Railway (CMQR)? De la Ville de Lac-Mégantic? Quels étaient les motifs et intérêts de ces gens,

au point de mettre dans l'embarras leur ordre professionnel? », s'interroge Robert Bellefleur.

« C'est ironique que tout cela tombe en même temps que le Rapport de la Commission Charbonneau qui interpelle l'Ordre des ingénieurs du Québec à propos de ses membres corrompus, où sont légion les apparences de pratiques illégales! L'OIQ a elle-même un travail important d'épuration à effectuer dans ses propres rangs! Cela dépasse l'entendement! Le Rapport Charbonneau questionne l'OIQ : Où étiez-vous alors que des firmes d'ingénieurs amassaient de l'argent pour les partis

politiques? »

« Leur propre enquête nous exonère de tout blâme. Mais ils ont engagé des frais pour tout cela. Un enquêteur de Montréal s'est déplacé à Rimouski et ensuite à Lac-Mégantic. Quel était l'intérêt de l'ingénieur local dans tout ça? » demande Robert Bellefleur.

Ce dernier rappelle par ailleurs l'appui qu'il a apporté au groupe de citoyens « Non à une marée noire dans le Saint-Laurent », qui a déposé une pétition de 10 000 signatures, à l'Assemblée nationale du Québec, jeudi dernier, pour s'opposer aux projets de transport des hydrocarbures par train.

UNJOUR SEULEMENT EN MAGASIN ET À LABAIE.COM

LIVRAISON SANS FRAIS DES COMMANDES EN LIGNE DE 99\$ OU PLUS.

Lundi
30 novembre

70 %
de rabais
Bijoux fins en or**

Et 60 % de rabais
sur des bijoux fins à diamants,
à pierres précieuses et à perles*



Les offres « Albaine du jour » ne peuvent être combinées avec celles du « Cyberlundi ».

Mardi
1^{er} décembre

54,50 \$ de rabais
1499

Ord. 69,50 \$

CALVIN KLEIN
Cravates pure sole
en boîte

En exclusivité

55 \$ de rabais
1999

Ord. 75 \$

CALVIN KLEIN
Chemises habillées
en pur coton
En exclusivité



Les offres « Albaine du jour » ne peuvent être combinées avec celles du « Cyberlundi » ni avec le rabais accordé lors de la journée des 60 ans et plus.

LA BAIE D'HUDSON

Aucun bon d'achat différé ni redressement de prix. Aucune commande anticipée ni commande téléphonique. Ces offres sont en vigueur jusqu'à épuisement des stocks et ne peuvent être combinées avec aucune autre. Le choix varie selon le magasin. Tous les rabais s'appliquent à nos prix ordinaires, à moins d'indication contraire. Exceptions : Collection Campagne de la Baie d'Hudson et Mainfield. Précisions en magasin. **LIVRAISON SANS FRAIS** : Livraison standard offerte sans frais avec tout achat en ligne totalisant 99 \$ ou plus, avant taxes et frais additionnels. La livraison standard gratuite s'applique au montant après déduction des rabais et des offres applicables. Non applicable aux achats effectués dans un magasin La Baie d'Hudson ou tout autre magasin du groupe HBC. Les frais s'appliquent pour la livraison express ou prioritaire. Valable pour la livraison à des adresses au Canada seulement. Exceptions : Meubles, canots, meubles et accessoires de jardin, barbecues et matériels. **Bijoux fins en or** - Exceptions : Bijoux fins à diamants, à pierres précieuses et à perles, articles Alor, Concerto, Ginette NY, Ivanka Trump, Judith Ripka, Naeid Bridal et ceux dont le prix se termine par 99 \$. **Bijoux fins à diamants**, à pierres précieuses et à perles - Exceptions : Articles Alor, Concerto, Ginette NY, Ivanka Trump, Judith Ripka, Naeid Bridal et ceux dont le prix se termine par 99 \$.